

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero  
**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft  
**Band:** 38 (1924)  
**Heft:** 1

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

errichtet und erstmals durch Johann Franz Bonhomini (1579-81) verwaltet. Vorübergehend hatten sich im Laufe des Mittelalters öfters päpstliche Gesandte in der Schweiz aufgehalten. Bonhomini liess sich in Luzern nieder, das von nun an Sitz der Nuntiatur blieb. Nur vorübergehend, gezwungen durch die politischen Verhältnisse, hielten sich die Nuntien in Altdorf (1725-30) und Schwyz (1835-42) auf. Da sich die kirchenpolitische Lage seit den 30er Jahren des letzten Jahrhunderts zusehends verschlimmerte, sandte Rom seit 1850 keinen Nuntius mehr, sondern liess sich durch einen Geschäftsträger vertreten. Als 1870 auch in der Schweiz der sogen. Kulturkampf einsetzte, liess der Bundesrat am 12. Dezember 1873 als Antwort auf einen von Pius IX. erhobenen Protest, den damaligen Geschäftsträger Agnozzi wissen, dass man « den Geschäftsträger des Papstes nicht mehr als diplomatischen bei der Eidgenossenschaft akkreditierten Vertreter anerkennen könne ». Am 23. Januar 1874 erhielt Agnozzi die Pässe zugestellt. Eine eigentliche Aufhebung der Nuntiatur erfolgte nicht, und so waren denn die Schwierigkeiten bei deren Neubesetzung im Jahre 1920 nicht sehr gross. Seit 1915 weilte Msgr. Marchetti als Vertreter Benedikt IV. in Bern, um im Verein mit dem schweiz. Bundesrat sich zu Gunsten der Kriegsgefangenen und Zivilinternierten zu verwenden. Durch diese Beziehungen wurde die Frage der Wiederbesetzung der päpstlichen Nuntiatur in Anregung gebracht. Nachdem der Bundesrat sich damit am 19. Juni 1920 einverstanden erklärt hatte, ernannte Rom am 1. September den jetzigen Vertreter. Dadurch wurde eine Jahrhundert alte Institution wiederum neu ins Leben gerufen.

H.

---

## Bibliographie

H. DELÉDEVANT et M. HENRIOUD. **Livre d'Or des Familles Vaudoises.** Répertoire général des familles possédant un droit de bourgeoisie dans le Canton de Vaud, avec des notes historiques et biographiques, publié sous les auspices du Département de l'Intérieur. Editions Spes, Lausanne, 1923.

Voici un quart de siècle que M. Covelle a publié son *Livre des Bourgeois* de la République de Genève. Dès lors, dans des milieux très divers de notre pays, l'intérêt pour les questions généalogiques s'est accru, et le bel ouvrage de MM. Delédevant et Henrioud vient à son heure. Ils ont doté notre petite République vaudoise d'un recueil qui, conçu sur un plan différent et beaucoup plus étendu, ne le cède en rien à celui de l'auteur genevois. Leur répertoire général des familles possédant le droit de cité de l'Etat de Vaud est une œuvre monumentale, à laquelle ils ont consacré plus de cinq ans, au prix de difficultés dont il leur faut savoir gré de les avoir surmontées, et dont la moindre n'a pas toujours été, malheureusement, l'indifférence et parfois la mauvaise volonté de quelques autorités communales. Les 9882 familles vaudoises y sont classées par ordre alphabétique, avec l'indication, pour chacune d'elles, de leur origine, de la Commune ou des Communes de leur bourgeoisie, et de la date, quand elle est connue, de l'acquisition de celle-ci. A plusieurs de ces familles, le *Livre d'Or* consacre de brèves notices, relatives à leurs membres les plus marquants. Si elles ne sortaient

du cadre de nos *Archives*, il y aurait d'intéressantes remarques statistiques à faire au sujet de l'origine de ces familles et de leur répartition entre les bourgesses de nos 388 Communes. Il faudrait aussi dire tout l'intérêt que présentent, outre l'exposé introductif de M. Henrioud, son étude sur le droit de bourgeoisie dans le Pays de Vaud, et celle de M. Ernest Muret sur l'origine de nos noms de famille.

Ce qu'il convient de signaler plus particulièrement ici, c'est tout d'abord l'indication donnée par le *Livre d'Or*, avec renvoi aux sources, des familles vaudaises portant armoiries, pour autant que celles-ci ont déjà été publiées. En second lieu, le chapitre consacré par M. André Kohler à ces armoiries de familles vaudaises Il y donne sur leur origine, leur transmission, leur usage, des détails historiques en partie inédits. Tout en faisant bonne justice du préjugé selon lequel les armoiries seraient, à elles seules, signe de noblesse, il émet de judicieuses réflexions d'ordre éthique sur l'emploi abusif d'armes dont l'origine n'est pas rigoureusement contrôlée.

Le *Livre d'Or* rendra de précieux services, non seulement à tous ceux qui s'intéressent à la démographie et à la généalogie, mais encore aux magistrats et fonctionnaires cantonaux et municipaux appelés à s'assurer de l'appartenance bourgeoise de telle ou telle famille. Il devrait figurer en bonne place dans la bibliothèque, urbaine ou rustique, de tout Vaudois aimant son pays et curieux de son passé.

A. S. V.

D.-L. GALBREATH et H. DE VEVEY. **Manuel d'héraldique.** — Première initiation à l'art et à la science du blason. Préface de Jean de Pury, président de la Société suisse d'héraldique. Ouvrage illustré d'environ 300 figures documentaires hors texte et dans le texte, en noir et en couleurs. Avec un lexique héraldique français-allemand. Lausanne 1922. Editions Spes <sup>1</sup>.



Fig. 38.  
Sceau de Jean de Blonay 1429.



Fig. 39.  
Sceau de Henri de Bubenberg  
1450.



Fig. 40. Sceau de Hans  
Lenzburger 1540-47.

Depuis quelque trente ans, grâce aux efforts de la Société suisse d'Héraldique, les notions et le goût du blason ont pénétré dans notre pays en des milieux restés jusque là indifférents, quand ce n'était même hostiles, à tout ce qui concerne la science des armoiries. Nos administrations d'Etats et de communes, notamment, témoignent d'un plus grand souci d'art dans la figuration des armes de leurs collectivités.

Prix : broché frs. 8.50, relié frs. 12.50.

Mais si l'art du dessin héraldique a fait de réjouissants progrès, tout un des côtés les plus attachants du blason, savoir sa terminologie, est resté à l'arrière-plan. Le sens et le goût de cette langue, si savoureusement archaïque et si élégamment précise, sont loin de s'étendre. Et l'on est surpris de voir combien, même dans des milieux d'héraldistes, on se contente dans le blasonnement d'un « à peu près », pas toujours exempt d'erreurs. On pourrait citer sur ce point, comme exemple à ne pas suivre, bon nombre de blasonnements du « Dictionnaire historique et biographique suisse », dont la documentation héraldique est, par ailleurs, fort intéressante.

MM. Galbreath et de Vevey ont eu le sentiment qu'il y avait là une lacune à combler. Sans que leur ouvrage ait la prétention d'être un traité complet de la matière, ils ont atteint leur but de façon très heureuse. Leur texte, qui n'a rien de l'aridité de certains ouvrages de blason, est enrichi d'illustrations fort bien venues, presque toutes empruntées à des sources suisses.

Le *Manuel* débute par un historique du blason et de la bibliographie héraldique, donnant sur l'origine des armoiries, sur leur transformation d'emblèmes guerriers en motifs d'ornementation, sur le rôle joué par les tournois, la sigillographie, les vitraux et les lettres de concession dans le développement de l'héraldique, etc., des détails souvent inédits, indispensables à quiconque entend se familiariser avec l'histoire et le rôle du blason.

Dans le chapitre consacré aux métaux, couleurs et fourrures, les auteurs témoignent d'un ostracisme un peu sévère à l'égard de la figuration graphique des émaux par des hachures, qu'ils condamnent au nom de l'esthétique. Il nous est difficile de partager entièrement leur sentiment sur ce point : ce mode de figuration, outre l'incontestable avantage de sa précision, produit aussi à l'œil (en l'absence de peinture) une certaine impression esthétique, en rendant sensibles le contraste entre métal et couleur, le relief des meubles sur le champ, et l'ordonnance exacte de certaines partitions compliquées.

Avec les chapitres III, IV et VIII, consacrés aux partitions et pièces, aux meubles et au blasonnement, l'on entre dans le vif du sujet de la langue héraldique. Nos auteurs le présentent en un raccourci ingénieusement substantiel et clair. Leur mode de classification des partitions et des pièces, ramenée par eux à une simple question de division de l'écu, rompt avec le système jusqu'ici suivi. On ne saurait contester à cette conception le mérite d'une logique rigoureuse. Nous nous



Fig. 41.  
Sceau d'Isabel de Chalon  
dame de Vaud 1339.



Fig. 42.  
Sceau de G. de Grand-  
mont 1336.

demandons toutefois si la distinction traditionnelle entre les partitions et les pièces n'est pas d'une mémorisation plus aisée, et si elle ne répond pas mieux aussi à l'historique de ces figurations : à l'inverse des partitions, les pièces ne constituent, en effet, qu'une simplification stylisée de certains meubles (parties de vêtement ou d'armement).

L'on ne saurait trop louer les chapitres dans lesquels les auteurs traitent des timbres, ornements extérieurs et brisures. Cette partie importante du *Manuel*, outre qu'elle offre une grande variété de fort beaux modèles, donne des aperçus

historiques ou l'on retrouve la compétence toute particulière du sigillographe averti qu'est M. Galbreath. Les notions indispensables de stylisation et de différenciation des époques sont présentées de façon excellente : elles ne sauraient être trop méditées par tous ceux qui peuvent être appelés à donner un conseil sur la gravure ou la sculpture d'un écusson.

Nous ferons une réserve sur la question des écus inversés et des meubles contournés en application de la prétendue règle dite « de courtoisie » (p. 114). Cette façon de transformer, au nom d'une fausse symétrie, un tranché en un taillé, une bande en une barre, d'invertir l'ordre des émaux dans un parti, de contourner des animaux dans un écu, etc., nous a toujours paru une défiguration des armoiries analogue à celle que subit un nom de famille faussement orthographié. L'inversion par « courtoisie » est, croyons-nous, une notion d'héraldique purement germanique, que les blasons latin et anglo-saxon paraissent ignorer : jamais, par exemple, il ne vint à l'idée d'un héraut d'armes castillan ou britannique d'affronter, en les contournant au premier quartier des armes de leurs rois, le lion de Léon ou les léopards d'Angleterre.



Fig. 43.  
Ex libris de P. Ph. Cannac  
seigneur d'Hauteville.

Avec infiniment d'à-propos, MM. Galbreath et de Vevey terminent leur *Manuel* par quelques pages consacrées aux drapeaux. Un précis suisse d'héraldique ne saurait se dispenser de traiter ce domaine de l'héraldique, si éminemment populaire dans notre pays. Cela d'autant moins que, malgré tout, l'éducation de notre public reste encore en bonne partie à faire quant au dessin, à la confection et à l'emploi des bannières multicolores de nos Etats confédérés, de nos communes et corporations de tout genre. Sur ce point les auteurs donnent de fort judicieux conseils, qui mériteraient d'être développés une fois dans une monographie spéciale.



Fig. 44.  
Armoiries du chanoine  
F. de Platea à Ardon 1535.

Il nous excuseront à ce propos de marquer entre eux et nous un léger désaccord quant à leur affirmation que la croix suisse aux bras deux fois plus longs que larges serait plus gracieuse que la croix fédérale officielle (p. 168). Ils sont, sans doute, sur ce point, en nombreuse et bonne compagnie, surtout en Suisse alémanique. Mais il ne faut pas oublier que les héraldistes suisses sont loin à, cet égard, d'être unanimes. Pour notre part, laissant de côté ici les arguments d'ordre historique, juridique et populaire en faveur de la croix officielle, cette dernière nous a toujours paru d'un effet plus esthétique que la croix efflanquée et grêle, dansant dans son champ, que préconisent les réformateurs. Elle répond en tout cas mieux que celle-ci à la règle que donnent très justement ailleurs nos auteurs, selon laquelle les meubles doivent être dessinés de façon à remplir autant que possible l'écu (p. 63).

Il convient en terminant de louer l'exécution typographique soignée du volume sorti des presses des Editions Spes. Avec sa couverture flamboyante aux armes historiques de Neuchâtel, ses illustrations variées et bien venues, son beau papier, ce petit livre est digne de la collection de tout bibliophile. Et, quant au fond, nous ne saurions mieux, en résumé, en faire l'éloge qu'en citant ce que dit, en si justes termes, M. Jean de Pury dans sa préface : « Il enseignera à plusieurs des choses qu'ils ignorent et qu'ils trouveront du plaisir à savoir. Il rappellera à quelques uns ce qu'ils ont su et qu'ils étaient sur le point d'oublier. Il montrera à tous que le « noble savoir », loin d'être une langue morte ou un art desséché, sait au contraire s'adapter de siècle en siècle aux besoins des temps rajeunis ». *A. S. V.*

GABRIEL PÉROUSE. **L'Abbaye de Talloires**. Librairie Dardel, Chambéry 1923. Wie es bei diesem Verfasser<sup>1</sup> nicht anders zu erwarten war, ruht über der eben erschienenen Geschichte der malerisch am See von Annecy im Bistum Genf gelegenen königlichen Benediktiner-Abtei von Talloires ein unwiderstehlicher Zauber, dem sich niemand entziehen kann. Der bereits vielverdiente Herr Archivar Gabriel Pérouse hat hier ein Musterbeispiel von Geschichte einer klösterlichen Niederlassung geschaffen, die man unbedenklich überall empfehlen kann, und die Herr André Jacques mit viel Geschmack reichlich und in glänzender Weise illustriert hat. — Gegründet wurde Talloires, vermutlich im Jahre 1018, durch Königin Hermengart und ihrem Gatten König Rudolf von Burgund, dem Bruder des Erzbischofs Burkart von Lyon. Die Niederlassung wurde der mächtigen Abtei St. Martin de Savigny unterstellt. Ein sieben Jahrhunderte langes, geruhames Leben sollte der Stiftung beschieden sein.

Heraldisch interessante Stücke finden sich in dem Werk abgebildet, wie die Chorstmüserikordie aus dem 15. Jh. mit dem Schild der Herren von Menthon, und besonders eine Skulptur, wo zwischen zwei Engeln mit dem Schild des Cardinals de Brogny, erster « prieur commendataire » von Talloires, ein Engel den Hut des Kirchenfürsten hält. Weiter sei ausser dem Siegel des Hl. Franz von Salés als Bischof von Genf ein Schild und ein Grabstein der de Charansonay aus dem 16. Jh., erwähnt, und zum Schluss das Siegel der königlichen Benediktinerabtei aus dem 15. Jh., wo unter U. L. Frau — der Talloires geweiht war — der mantelteilende St. Martin zu Pferd zu sehen ist. *W. R. S.*

<sup>1</sup> Herrn G. Pérouse verdanken wir das 1904 erschienene, ausgezeichnete Werk: « Le Cardinal Louis Aleman, président du Concile de Bâle, et la Fin du grand Schisme » das für die Geschichte des Basler Konzils von grösster Wichtigkeit ist.